



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 4 Révision: 03.06.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: MOTIP PEINTURE FLUORESCENTE Rouge-Orange / Rose / Jaune / Vert / Bleu
- · Code du produit: 04020, 04021, 04022, 04023, 04024
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture pour pistolet
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTIP DUPLI B.V.

Wolfraamweg 2

NL-8471 XC Wolvega

Pays-Bas

Tel: +31 (0)561 694400 Fax: +31 (0)561 694411 e-mail info@nl.motipdupli.com

- · Service chargé des renseignements: QHSE Department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+31 (0)561-694400 (09:00h - 17:00h)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

### SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



 $GHS02\ flamme$ 

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

(suite page 2)

Page : 2/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 4 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP PEINTURE FLUORESCENTE Rouge-Orange / Rose / Jaune / Vert / Bleu

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.* 

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

Système de classification:
 La classification correspond aux listes CEE actuelles et est comp.

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02 GHS

ISO7 GHSO

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Page : 3/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 4 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP PEINTURE FLUORESCENTE Rouge-Orange / Rose / Jaune / Vert / Bleu

Composants dangereux:		(suite de la page 2
Composants uangereux: CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 931-254-9 Reg.nr.: 01-2119475133-43-x	naphta léger (pétrole), hydrotraité  Xn R65 F R11 N R51/53 R67 Carc. Cat. 2, Muta. Cat. 2 Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-x	oxyde de diméthyle  F+ R12  Flam. Gas 1, H220	12,5-20%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-x	V 1 tam. Gas 1, 11220	12,5-20%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-x	7 tum. Gus 1, 11220	12,5-20%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-x	V 1 tant. Gas 1, 11220	2,5-5%

### **SECTION 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Page : 4/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 4 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP PEINTURE FLUORESCENTE Rouge-Orange / Rose / Jaune / Vert / Bleu

(suite de la page 3)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- $\cdot \textit{Autres indications sur les conditions de stockage:} \\$

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

106-97-8 butane

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Page : 5/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 4 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP PEINTURE FLUORESCENTE Rouge-Orange / Rose / Jaune / Vert / Bleu

(suite de la page 4)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Pas nécessaire.

CHOMIC	AT O	Th 1/1/		
	$NV \cdot Q \cdot$	Propriétés	nhvsianes	et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés p · Indications générales.	physiques et chimiques essentielles	
· Aspect:		
Forme:	Aérosol	
Couleur:	leur: Selon désignation produit	
· Odeur:	Caractéristique	
· Seuil olfactif:	lfactif: Non déterminé.	
· valeur du pH:	Non déterminé.	
· Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition:	Non déterminé. -44 °C	
· Point d'éclair	< 0 °C Non applicable, s'agissant d'un aérosol.	
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.	
· Température d'inflammation:	> 200 °C	
· Température de décomposition:	Non déterminé.	
$\cdot$ $Auto-inflammation:$	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.	
	(suita paga 6)	

(suite page 6)

Page: 6/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.06.2015 Numéro de version 4 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP PEINTURE FLUORESCENTE Rouge-Orange / Rose / Jaune / Vert / Bleu

		(suite de la page
Limites d'explosion:		
Inférieure:	1,1 Vol %	
<b>J</b>	1.5 %	
Supérieure:	26,2 Vol %	
•	18.6 %	
Pression de vapeur à 20 °C:	4000 hPa	
-	8300 hPa	
Densité à 20 °C:	$0.8 \text{ g/cm}^3$	
Densité relative.	Non déterminé.	
Densité de vapeur.	Non déterminé.	
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Pas ou peu miscible	
Coefficient de partage (n-octanol/e	au): Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique:	Non déterminé.	
Cinématique:	Non déterminé.	
Teneur en solvants:		
Solvants organiques:	92,7 %	
EU-VOC:	741,7 g/l	
EU-VOC in %:	92,71 %	
Teneur en substances solides:	7,3 %	
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.	

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

10mene ugue			
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
64742-49-0	64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité		
Oral		>5000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2600 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>193 mg/m3 (rat)	
115-10-6 oxyde de diméthyle			
Inhalatoire	Inhalatoire 1.C50 / 4 h 308 mg/m3 (rat)		

106-97-8 butane

*Inhalatoire* LC50/4 h 658000 mg/m3 (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Irrite la peau et les muqueuses.

(suite page 7)

Page : 7/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 4 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP PEINTURE FLUORESCENTE Rouge-Orange / Rose / Jaune / Vert / Bleu

(suite de la page 6)

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

#### SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

#### 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

LC50 127-159 mg/l (Leuciscus idus)

115-10-6 oxyde de diméthyle

EC50 / 48 h | >4000 mg/l (daphnia magna)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

	· Catalogue européen des déchets		
		déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
ŀ		emballages métalliques	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14: In	formations rel	latives au transport
----------------	----------------	----------------------

- · 14.1 No ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- · **ADR** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 4 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP PEINTURE FLUORESCENTE Rouge-Orange / Rose / Jaune / Vert / Bleu

(suite de la page 7) · IMDG **AEROSOLS**  $\cdot$  IATA AEROSOLS, flammable · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  $\cdot ADR$ · Classe 2 5F Gaz. 2.1 · Étiquette · IMDG, IATA 2.1 · Class · Label 2.1 · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA · 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphta léger (pétrole), hydrotraité · Marine Pollutant: · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz. · Indice Kemler: F-D,S-U· No EMS: · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels D· Limited quantities (LQ) 1L· Excepted quantities (EQ) Not permitted as Excepted Quantity · ''Règlement type'' de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

## SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page : 9/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 4 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP PEINTURE FLUORESCENTE Rouge-Orange / Rose / Jaune / Vert / Bleu

(suite de la page 8)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- *R65 Nocif:* peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- · Service établissant la fiche technique: R&D legislation and regulatory advisor
- · Contact: Mr. K. Smedeman
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

 $CAS:\ Chemical\ Abstracts\ Service\ (division\ of\ the\ American\ Chemical\ Society)$ 

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1

Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1

Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR